

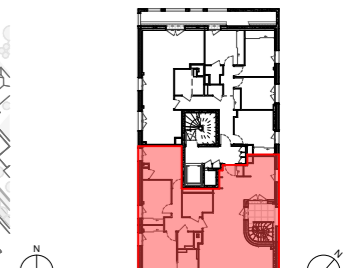
# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

## LE MERCEUR

ZAC CASERNE MELLINET  
4 Place du 51<sup>ème</sup> régiment d'artillerie  
44000 Nantes

Batiment	Niveau	N°	Type
B	R+6	B602 bas	T4



Plan situation

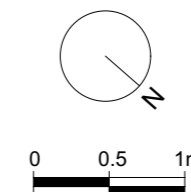
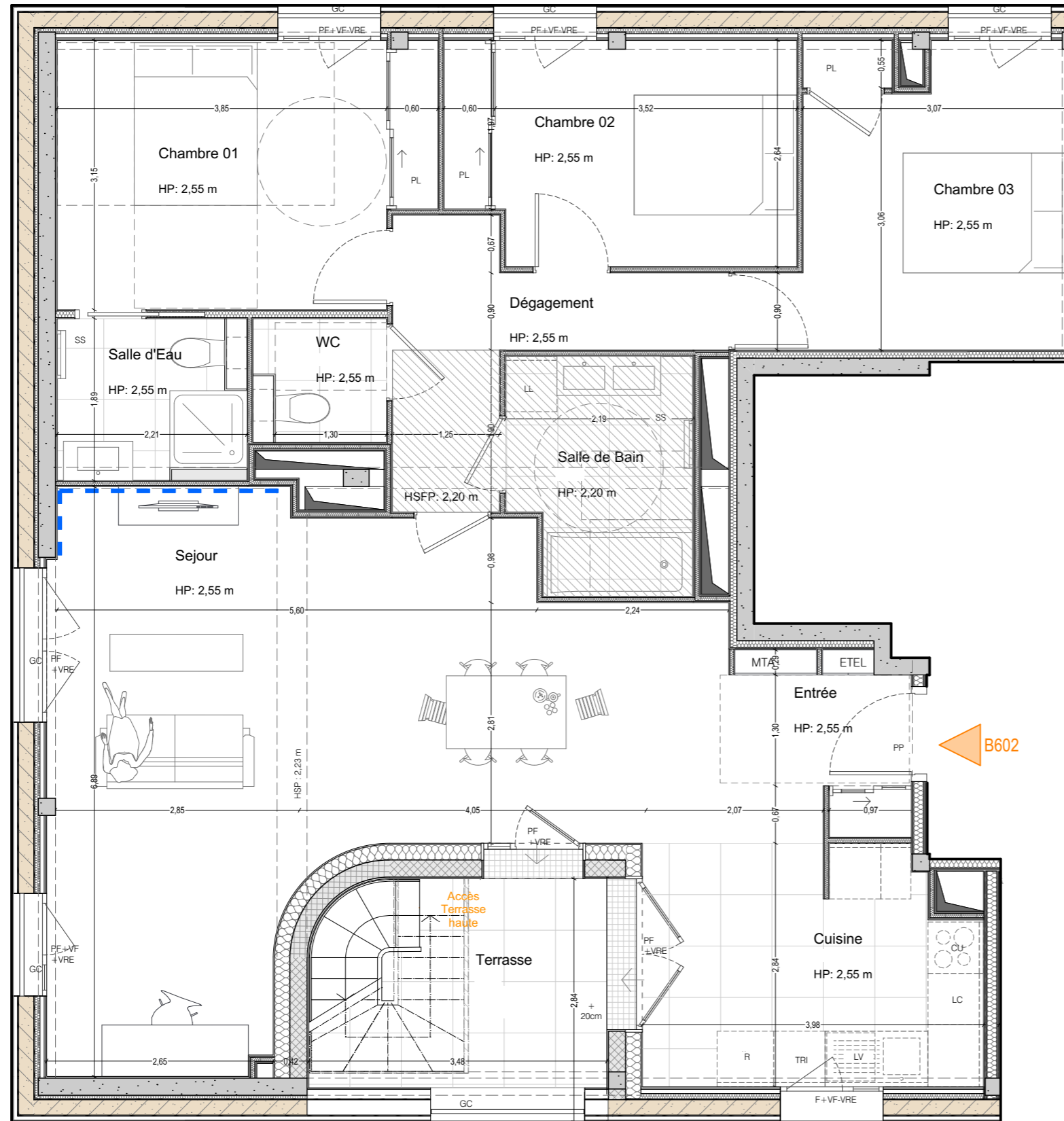
Plan masse

### Surface habitable

Chambre 01	13,26
Chambre 02	10,39
Chambre 03	11,51
Cuisine	10,64
Dégagement	6,75
Entrée	4,53
Salle de Bain	5,71
Salle d'Eau	3,84
Sejour	36,48
WC	2,05
<b>TOTAL surface habitable</b>	<b>105,16 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	5,92
Terrasse haute	69,86
<b>TOTAL surface Annexe</b>	<b>75,78 m<sup>2</sup></b>

### Légende :

PP Porte d'entrée pleine	TRI Tri selectif
PV Porte d'entrée pleine tierce vitrée	LL Lave-linge
BV Baie-vitrée	LV Lave-vaisselle
OB Oscillo battant	CU Cuisson
PF Porte fenêtre	R Réfrigérateur
F Fenêtre	ETEL Tableau électrique
VF Vitrage fixe	V.A.E Vitrage Anti-Effraction
AV Allège vitrée	Soffite
AP Allège pleine	----- Limite Faux Plafond
GC Garde-corps	Gain technique logement
PL Placard	----- Cloison démontable
MTA Module thermique d'appartement	----- BTC Brique terre crue
HP Hauteur sous Plafond	----- Cloison sépative SAD
VRE Volet roulant électrique	----- Emprise PMR
VR Volet roulant Manuel	----- Pare Vue
SS Séche-serviette	----- Lineaire libre NF
	----- FOB façade ossature Bois



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les types des murs (BTC, SAD, Maçonnerie (Béton/parpaing), FOB), les dimensions libres que les équipements (dont sanitaires et électriques) et les réseaux divers. Les surfaces, les hauteurs de seuils, d'allèges, hauteurs sous poutre et sous plafond indiquées sont approximatives et pourront être modifiées selon les nécessités techniques du projet. Les retombées, les soffites, les faux plafonds, les canalisations, les VMC, les trappes d'accès aux gaines, ainsi que l'emplacement des corps de chauffe et des équipements sanitaires, ne sont pas tous figurés sur le plan ou le sont à titre indicatif, ainsi que calepinage et dimension des carrelages. Ces emplacements pourront être modifiés selon les nécessités techniques du projet. L'ameublement est représenté à titre indicatif, mais n'est pas fourni. Les éléments de cuisine sont représentés à titre indicatif et leur emplacement pourra être modifié selon les nécessités techniques du projet. Les équipements fournis sont ceux décrits dans la Notice descriptive. Les surfaces des placards sont comprises dans les surfaces des pièces dans lesquelles elles se trouvent. La végétalisation lorsqu'elle est représentée n'est pas contractuelle et les jardins pourront comporter des talus et des pentes. Ces plans sont valables sous réserves de modifications de détails qui seraient imposés par des impératifs techniques en cours de construction. Les différences de 5% sur les superficies et les cotes exprimées par les plans seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation.

DUMONT  
LEGRAND  
ARCHITECTES

lemoal lemoal  
architecture paysage

Date plan : 19/07/2024

Indice : PCM 06

Echelle : 1:60

SCCV NANTES MELLINET  
1-2-3 rue Paul Cézanne - 75008- PARIS

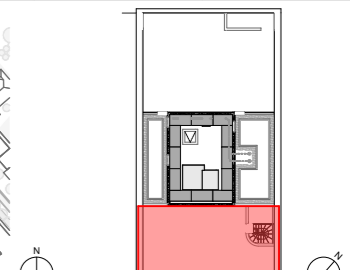
# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

## LE MERCEUR

ZAC CASERNE MELLINET  
4 Place du 51ème régiment d'artillerie  
44000 Nantes

Batiment	Niveau	N°	Type
B	R+4	B602 haut	T4



Plan situation

Plan masse

### Surface habitable

Chambre 01	13,26
Chambre 02	10,39
Chambre 03	11,51
Cuisine	10,64
Dégagement	6,75
Entrée	4,53
Salle de Bain	5,71
Salle d'Eau	3,84
Sejour	36,48
WC	2,05
<b>TOTAL surface habitable</b>	<b>105,16 m²</b>
Terrasse	5,92
Terrasse haute	69,86
<b>TOTAL surface Annexe</b>	<b>75,78 m²</b>

### Légende :

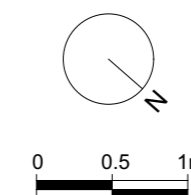
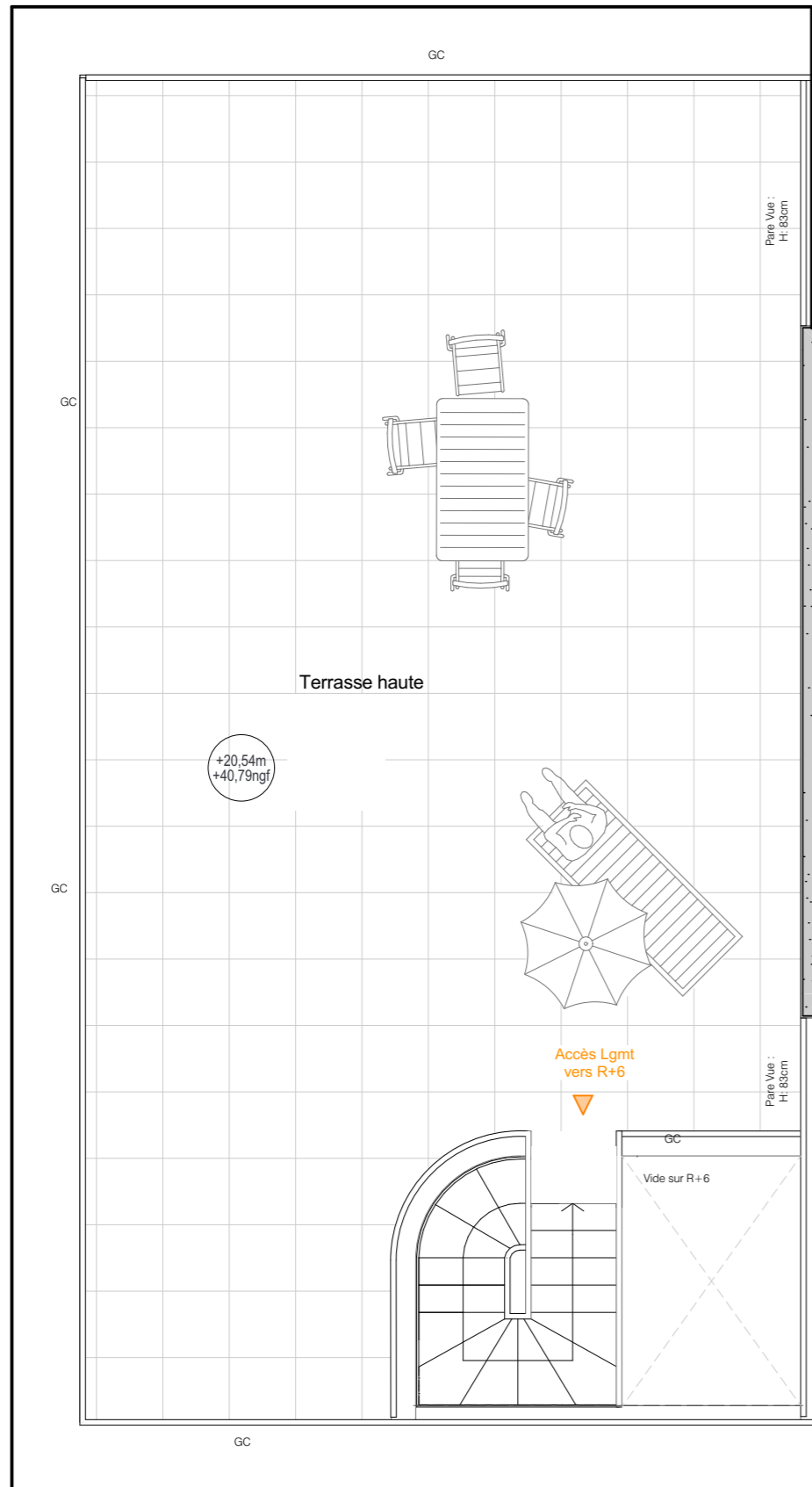
PP Porte d'entrée pleine	TRI Tri selectif
PV Porte d'entrée pleine tierce vitrée	LL Lave-linge
BV Baie-vitrée	LV Lave-vaisselle
OB Oscillo battant	CU Cuisson
PF Porte fenêtre	R Réfrigérateur
F Fenêtre	ETEL Tableau électrique
VF Vitrage fixe	V.A.E Vitrage Anti-Effraction
AV Allège vitrée	Soffite
AP Allège pleine	----- Limite Faux Plafond
GC Garde-corps	Gain technique logement
PL Placard	----- Cloison démontable
MTA Module thermique d'appartement	----- BTC Brique terre crue
HP Hauteur sous Plafond	----- Cloison sépative SAD
VRE Volet roulant électrique	----- Emprise PMR
VR Volet roulant Manuel	----- Pare Vue
SS Sèche-serviette	----- Lineaire libre NF
	----- FOB façade ossature Bois

SCCV NANTES MELLINET  
1-2-3 rue Paul Cézanne - 75008- PARIS

DUMONT  
LEGRAND  
ARCHITECTES

lemoal lemoal  
architecture paysage

Date plan : 19/07/2024  
Indice : PCM 06  
Echelle : 1:60



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les types des murs (BTC, SAD, Maçonnerie (Béton/parpaing), FOB), les dimensions libres que les équipements (dont sanitaires et électriques) et les réseaux divers. Les surfaces, les hauteurs de seuils, d'allèges, hauteurs sous poutre et sous plafond indiquées sont approximatives et pourront être modifiées selon les nécessités techniques du projet. Les retombées, les soffites, les faux plafonds, les canalisations, les VMC, les trappes d'accès aux gaines, ainsi que l'emplacement des corps de chauffe et des équipements sanitaires, ne sont pas tous figurés sur le plan ou le sont à titre indicatif, ainsi que calepinage et dimension des carrelages. Ces emplacements pourront être modifiés selon les nécessités techniques du projet. L'ameublement est représenté à titre indicatif, mais n'est pas fourni. Les éléments de cuisine sont représentés à titre indicatif et leur emplacement pourra être modifié selon les nécessités techniques du projet. Les équipements fournis sont ceux décrits dans la Notice descriptive. Les surfaces des placards sont comprises dans les surfaces des pièces dans lesquelles elles se trouvent. La végétalisation lorsqu'elle est représentée n'est pas contractuelle et les jardins pourront comporter des talus et des pentes. Ces plans sont valables sous réserves de modifications de détails qui seraient imposés par des impératifs techniques en cours de construction. Les différences de 5% sur les superficies et les cotes exprimées par les plans seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation.